



## ASSEMBLEE GENERALE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Point 1 : Emargements par les adhérents licenciés de 13h45 à 14h30.

Point 2 : Ouverture de la séance à 14h30 précises et rapport moral de l'ARSO par le président

Point 3 : Rapport d'activités et présentation des activités 2022-2023

Point 4 : Approbation du rapport d'activités

Point 5 : Montants des cotisations pour 2023-2024 à fixer

Point 6 : Rapport financier

Point 7 : Présentation du budget prévisionnel et approbation des comptes par le commissaire aux comptes.

Point 8 : Vote du rapport financier.

Point 9 : Ratification par l'AG des membres cooptés

Point 10 : Clôture de la séance et verre de l'amitié.